



Commune de
Montagnieu

Lieu : Mairie Montagnieu

Date de transmission de la convocation : 20 mars 2024

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 MARS 2024 à 20h00

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept du mois de mars à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en salle du conseil à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Jean ROSET, Maire.

Présents :

M. Jean ROSET, Maire

M. Yves ARCHIREL, M. Yves CHAMPIER et Mme Laurence MORIN adjoints

Mme Annick AROT, Mme Marjorie BOISSY, M. Christophe GRAZIA, M. Ludovic FOSSE, Mme POTTIEZ Stéphanie et Mme Raymonde SAUVAGE, conseillers municipaux.

Absents représentés :

M. René JUPPET, conseiller municipal, représenté par M. Yves CHAMPIER,

Absents :

M. Guillaume GUERRAZZI, Mme Laurence MICOUD et M. Loïc MONTESINOS, conseillers municipaux.

Quorum

Le Président vérifie le nombre et la validité des émargements présents sur la feuille de présence.

Au moins 8 membres sont présents, le quorum est constaté.

Le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Nombre de conseillers en exercice : 14 – Nombre de présents : 10 – Nombre de votants : 11

Ouverture de la séance

Monsieur le maire, en sa qualité de président ouvre la séance du conseil à 20h50.

Désignation du secrétaire de séance

Monsieur le maire, indique que conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit nommer, au début de chacune de ses séances, un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Mme Raymonde SAUVAGE est désignée à la majorité des suffrages exprimés comme secrétaire de séance :

Vote :

- Pour : 11
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

Ordre du jour

Monsieur le Maire en qualité de Président rappelle l'ordre du jour :

1. Approbation du Compte rendu du conseil du 31 janvier 2024.
2. Organisation du temps scolaire pour la période 2024/2027.
3. Adhésion à la campagne Voltalis pour les bâtiments communaux afin de faire des économies de chauffage.
4. Remplacement des projecteurs extérieurs de la mairie.
5. Passage en LED de l'éclairage intérieur de l'église.
6. Passage en LED de l'éclairage extérieur de l'église.
7. Passage en LED de l'éclairage intérieur de la bibliothèque.
8. Installation de chauffage à la bibliothèque.
9. Changement des ouvrants des 2 logements communaux situés au 76 rue du vieux quartier.

Monsieur le maire demande d'ajouter à l'ordre du jour :

- Projet d'installation de panneau photovoltaïque à la place de l'ancienne scierie.
- Attribution du logement situé au-dessus de la bibliothèque suite au dépôt de 2 dossiers.

Vote :

- Pour : 11
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

1. Approbation du Compte rendu du conseil du 31 janvier 2024

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal **APPROUVE** à la majorité des suffrages exprimés le procès-verbal du précédent conseil municipal en date du 31 janvier 2024.

Le compte rendu de séance est approuvé

Vote :

- Pour : 11
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

2. Organisation du temps scolaire pour la période 2024/2027.

Monsieur le Maire expose :

Selon l'article D.521-10 du code de l'éducation du 23 janvier 2013, la semaine scolaire comporte pour tous les élèves, vingt-quatre heures d'enseignement, réparties sur neuf demi-journées.

Les heures d'enseignement sont organisées les lundi, mardi, jeudi et vendredi et le mercredi matin, à raison de 5h30 maximum par jour et de 3h30 maximum par demi-journée

Depuis le décret du 28 juin 2017, les communes ont pu revenir à la semaine de quatre jours d'école.

L'école de Montagnieu a opté dès la fin d'année scolaire 2017, pour ce retour à la semaine de quatre jours.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

Le conseil municipal, au regard des éléments ci-dessus, et après délibération,

- **Décide de conserver la semaine à quatre jours,**
Soit lundi, mardi, jeudi et vendredi 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.
- Et **autorise** monsieur le maire à signer la proposition de reconduction des horaires scolaires pour la période 2024-2027.
- **Demande** à l'inspection de l'éducation nationale de bien vouloir accepter le fait de conserver le rythme à quatre jours.

Vote :

- Pour : 11
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

3. Adhésion à la campagne Voltalis pour les bâtiments communaux afin de faire des économies de chauffage.

Avec le soutien de la Communauté de communes, VOLTALIS va lancer une nouvelle campagne d'installation de boîtiers d'effacement diffus comme il y a 2 ans.

Il s'agit de boîtiers gratuits installés chez les personnes se chauffant à l'électricité. Ces boîtiers coupent quelques minutes les radiateurs pendant les pics de consommation sans porter préjudice au confort.

Au-delà de cet aspect lié à la régulation du réseau, ces boîtiers peuvent être pilotés pour faciliter la gestion de la consommation.

La CCPA est équipée de ce matériel.

Cette campagne commence le 2 avril par la zone ambarroise mais tout notre territoire est éligible. Lors de cette campagne, avant toute intervention sur votre commune, les conseillers Voltalis viendront se présenter en mairie. Ils solliciteront ensuite directement les habitants de la commune.

Afin d'effectuer des économies sur le chauffage des bâtiments communaux, Monsieur le maire a demandé au conseil l'autorisation d'adhérer à la solution VOLTALIS et de signer tous les documents pour la mise en place des boîtiers VOLTALIS.

Vote :

- Pour : 1
- Contre : 2
- Abstention : 8
- Ne prend pas part au vote : 0

4. Projet d'installation de panneau photovoltaïque à la place de l'ancienne scierie.

Monsieur le maire expose qu'avec l'un de ses adjoints, ils ont reçu un représentant de la SCI Chenavier, propriétaire de l'ancienne Scierie située aux granges de Montagnieu ainsi que le directeur régional Sud et Est, de la société TSE Énergie, en date du 14 mars 2024.

Le directeur a présenté un projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur la parcelle de l'ancienne scierie et en accord avec la SCI Chenavier.

Monsieur le maire a présenté à son tour le projet au conseil municipal.

Après discussion à ce sujet, monsieur le maire demande l'avis du conseil sur l'opportunité d'une étude visant à l'installation de panneaux photovoltaïques sur le site de l'ancienne scierie.

Après délibération, le conseil municipal

- Se PRONONCE en faveur du principe de ce projet.

Vote :

- Pour : 8
- Contre : 3
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

5. Remplacement des projecteurs extérieurs de la mairie.

Monsieur le maire expose que pour une économie d'énergie, il serait préférable de changer les projecteurs extérieurs de la mairie par des projecteurs LED.

Monsieur le maire demande au conseil

- d'**ACCEPTER** le changement des projecteurs extérieurs de la mairie
- et d'**AUTORISER** monsieur le maire à signer le devis ainsi que les documents liés à ce projet.

Vote :

- Pour : 0
- Contre : 11
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

6. Passage en LED de l'éclairage intérieur de l'église.

Monsieur le maire expose que pour une économie d'énergie, il serait préférable de changer l'éclairage intérieur de l'église par des projecteurs LED ainsi que les ampoules.

Après étude du devis, monsieur le maire demande au conseil

- d'**ACCEPTER** le changement de l'éclairage intérieur de l'église.
- et d'**AUTORISER** monsieur le maire à signer le devis ainsi que les documents liés à ce projet.

Vote :

- Pour : 9
- Contre : 0
- Abstention : 2
- Ne prend pas part au vote : 0

7. Passage en LED de l'éclairage extérieur de l'église.

Monsieur le maire expose que pour une économie d'énergie, il serait préférable de changer l'éclairage extérieur de l'église ainsi que celui du monument au mort proche de l'église par des rétrofits encastrés dans le sol.

Après étude du devis, monsieur le maire demande au conseil

- d'**ACCEPTER** le changement de l'éclairage extérieur de l'église et du monument.
- et d'**AUTORISER** monsieur le maire à signer le devis ainsi que les documents liés à ce projet.

Vote :

- Pour : 9
- Contre : 0
- Abstention : 2
- Ne prend pas part au vote : 0

8. Passage en LED de l'éclairage intérieur de la bibliothèque.

Monsieur le maire expose que pour une économie d'énergie, il serait préférable de changer l'éclairage intérieur de la bibliothèque par des pavés LED ainsi que les réglottes.

Après étude du devis, monsieur le maire demande au conseil

- d'**ACCEPTER** le changement de l'éclairage intérieur de la bibliothèque.
- et d'**AUTORISER** monsieur le maire à signer le devis ainsi que les documents liés à ce projet.

Vote :

- Pour : 11
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

9. Installation de chauffage à la bibliothèque.

Monsieur le maire expose que la bibliothèque est dotée de 3 vieux radiateurs énergivores. Pour une économie d'énergie, monsieur le maire propose de changer les 3 radiateurs de la bibliothèque par radiateurs économiques et programmables. La bibliothèque étant ouverte uniquement le samedi, cela permettrait de programmer les radiateurs au lieu qu'ils fonctionnent en permanence.

Après étude du devis, monsieur le maire demande au conseil

- **D'ACCEPTER** le changement de l'éclairage intérieur de la bibliothèque.
- et **d'AUTORISER** monsieur le maire à signer le devis ainsi que les documents liés à ce projet.

Vote :

- Pour : 0
- Contre : 10
- Abstention : 1
- Ne prend pas part au vote : 0

Suite au vote, le conseil

- **PROPOSE** de demander un devis pour le changement de 2 radiateurs uniquement. L'un étant plus récent que les 2 autres.
- **AUTORISE** monsieur le maire à signer le devis à venir, pour le changement des 2 radiateurs uniquement ainsi que les documents liés à ce projet

10. Changement des ouvrants des 2 logements communaux situés au 76 rue du vieux quartier.

Monsieur le maire rappelle au conseil que nous louons 2 logements situés au 76 rue du vieux quartier. L'un a la porte d'entrée défectueuse et l'autre la baie vitrée. Pour ces 2 logements, la mairie envisage de changer tous les ouvrants (portes, fenêtres, volets et baies vitrées). Un devis a été demandé pour chacun de ces logements.

Après avoir étudié les devis proposés, monsieur le maire propose au conseil municipal :

- **D'ACCEPTER** le changement de l'ensemble des ouvrants de ces deux logements.

Vote :

- Pour : 0
- Contre : 11
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

Après le vote, le conseil :

- **PROPOSE** de changer uniquement la porte d'entrée et la baie vitrée d'un seul logement.
- **AUTORISE** monsieur le maire à faire la demande d'un nouveau devis, de le signer ainsi que tous les documents concernant ce projet.

11. Attribution du logement au-dessus de la bibliothèque suite au dépôt de 2 dossiers.

Monsieur le maire expose que depuis octobre l'appartement au-dessus de la bibliothèque est vacant. Après publication d'une annonce et des visites, deux dossiers ont été déposés.

Monsieur le maire présente les deux dossiers au conseil municipal.

Dossier A : Personne en procédure de séparation.

Dossier B : Personne ayant demandé un logement à la commune.

Après présentation des deux dossiers, monsieur le maire demande l'avis du conseil municipal :

Dossier A

Vote :

- Pour : 1
- Contre : 8
- Abstention : 2
- Ne prend pas part au vote : 0

Dossier B

Vote :

- Pour : 9
- Contre : 0
- Abstention : 2
- Ne prend pas part au vote : 0

Le conseil municipal **AUTORISE** monsieur le maire ou son adjoint à signer les documents liés à cette location.

Les sujets étant épuisés, le président lève la séance du Conseil Municipal du 27 mars 2024 à 22h06

Montagnieu, le 10 avril 2024

Le Maire,
Jean ROSET,



Le secrétaire de séance,
Raymonde SAUVAGE,

